

PETIT GUIDE D'ASSISTANCE AUX DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

Ce guide a pour objet d'aider les clubs dans leur recherche de financement pour les différentes actions qu'ils peuvent entreprendre. D'autres organismes et collectivités que ceux répertoriés sont susceptibles de vous aider, ne les oubliez pas (département , commune , etc...)

Pre requis :

Avant toute demande, il est nécessaire de :

- Créer un compte Association <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/> . Cette inscription vous sera nécessaire pour la plupart des demandes auprès des organismes publics (ANS ? régions , etc...) Ce compte doit être mise à jour à chaque modification du bureau du Club
- Etablir un budget annuel de votre club et un budget prévisionnel pour l'action que vous souhaitez faire subventionner
- Tenir compte impérativement des dates de remises des dossiers, différentes pour chaque organisme , le plus souvent une demande annuelle

Les organismes

Date limite de dépôt	Actions éligibles	Aide possible	Composition du dossier	Remarques
LIGUE PACA FFVL				
30 avril	Sites, formations, accès jeunes , compétitions nationales , pratiques féminines , accessibilité handicap , sports pour tous	Pas de montant mini Jusqu'à 30% du budget de l'action	Dossier de demandes à récupérer sur le site de la Ligue https://lvlpaca.ovh/administratif/aides/financieres/ . Ils comprennent une fiche de demande et un budget prévisionnel de l'action	Après validation par la Ligue, les dépenses doivent être réalisées dans l'année civile Les montants accordés sont versés à réception du compte rendu d'action

Nota : ce document est une aide et n'est en aucun cas exhaustif. Il faut bien se référer aux informations officielles sur les sites concernés

PETIT GUIDE D'ASSISTANCE AUX DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

AGENCE NATIONALE DU SPORT				
En général fin avril Date impérative	Sites, formations, accès jeunes, compétitions nationales, pratiques féminines, accessibilité handicap, sports pour tous	<u>L'action doit faire au moins 1500€</u> sauf en zone de réhabilitation Rurale ou cela peut être moins	Dossier de demandes à récupérer sur le site FFVL avec le code du compte Asso https://federation.ffvl.fr/pages/demande-subvention-ans	Vérifier sur le site les dates pour l'année à venir. Attribution une fois par an
VOLER MIEUX				
Ouverture campagne fin février	Formations parapente delta	Maxi 900€ par club pour 5 journées (En 2023)	Informations détaillées et dossier https://federation.ffvl.fr/actus/voler-mieux	Accord préalable de la FFVL obligatoire Les montants accordés sont versés à réception du compte rendu d'action et sous réserve que le suivi intranet des participants soit rempli par le Moniteur
FORMER MIEUX				
Ouverture campagne fin Février	Formations parapente delta Réservé aux moniteurs	Item de 3 j	Informations détaillées et dossier dans onglet voler mieux	Sous réserve que le suivi intranet des participants soit rempli par le Moniteur

Nota : ce document est une aide et n'est en aucun cas exhaustif. Il faut bien se référer aux informations officielles sur les sites concernés

PETIT GUIDE D'ASSISTANCE AUX DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

KITER MIEUX				
	Formations kite	Une journée de formation 1 action 1 demande Montant variable entre 100 et 400	Informations détaillées et dossier https://kite.ffvl.fr/content/op%C3%A9ration-kiter-mieux	Accord préalable de la FFVL obligatoire Les montants accordés sont versés à réception du compte rendu d'action
DES JEUNES ET DES AILES				
En général fin Avril Date impérative	Formations tous sports fédéraux	Selon action 500€ moyen	Informations détaillées et dossier https://federation.ffvl.fr/pages/des-jeunes-et-des-ailes	Accord préalable de la FFVL obligatoire, une seule demande par action (ligue cdvl club) Les montants accordés sont versés à réception du compte rendu d'action
CONVIVIALES KITE				
En général fin octobre	Animations, événements		Informations détaillées et dossier https://kite.ffvl.fr/conviviales-kite	
COMMISSION NATIONALE DES SITES				
	Aménagement et création de sites		Informations détaillées et dossier https://federation.ffvl.fr/pages/demande-subvention-sites <ul style="list-style-type: none"> • Accord du RRS de la Ligue obligatoire 	En complément de l'ANS Les montants accordés sont versés à réception du compte rendu d'action

Nota : ce document est une aide et n'est en aucun cas exhaustif. Il faut bien se référer aux informations officielles sur les sites concernés

Mise à jour du 23/11/2023